

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 6 SEPTEMBRE 2022 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les membres du conseil suivants :

La conseillère Madame Cathy Roy, présente
La conseillère Madame Elisabeth Boil, présente
Le conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, présent
La conseillère Madame Marjolaine Guillemette, présente
Le conseiller Monsieur Martin Valcourt, présent
Le conseiller Monsieur Maxime Désilets, présent

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 août 2022 et la séance extraordinaire du 30 août 2022 (résolution)**
- 4. Période de questions : sujets divers**
- 5. Administration et finances**
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Finance :
 - 5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 9 août 2022 selon le règlement 407-12 (résolution)
 - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés depuis la dernière séance ordinaire et les comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.4 Rapport de la situation financière au 5 septembre 2022 (dépôt)
 - 5.3 Règlement / projet / avis de motion / adoption
 - 5.3.1 Règlement 504-22 – Changement d'usage dans la zone RU-6 (résolution)
 - 5.4 Préparation du budget 2023 – Invitation aux organismes à transmettre leur demande (résolution)
 - 5.5 Municipalité amie des aînés (MADA) et Politique familiale
 - 5.5.1 Formation d'un comité pilotage (résolution)
 - 5.5.2 Nomination des représentants municipaux – Modification de la résolution 2022-04-19 (résolution)
 - 5.5.3 Consultations de la population (résolution)
 - 5.5.4 Budget (frais d'impression et distribution, consultation) (résolution)
 - 5.6 Municipalité amie des enfants
 - 5.6.1 Responsables du dossier (résolution)
 - 5.6.2 Formation (résolution)
 - 5.6.3 Dépôt de candidature (résolution)
 - 5.7 Municipalité amie des arbres – Dépôt de la reconnaissance (résolution)
 - 5.8 Employés municipaux

- 5.8.1 Modification de la période des vacances annuelles de la directrice générale et fermeture du bureau municipal (résolution)
- 5.8.2 Suivi offre emploi commis de bureau – candidatures reçues et embauche (résolution)
- 5.8.3 Employé aux travaux publics – Modification de la rémunération 2022 et contrat de travail (résolution)
- 5.9 Cain Lamarre – Services de consultation juridique – Année 2023 (résolution)
- 5.10 Infotech – Achat de banque d’heures (résolution)
- 5.11 Bourse pour finissants – Élève d’Alexander Galt (résolution)
- 5.12 Cuisine (Hôtel de Ville) – Début des travaux
 - 5.12.1 Services pour tirage de joints et peinture (résolution)
 - 5.12.2 Services pour travaux de peinture (résolution)
 - 5.12.3 Achat revêtement plancher, comptoir, chauffe-eau, peinture, etc. (résolution)
- 5.13 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires : Liste en annexe (résolution)
 - 5.13.1 Formation « Les rôles et responsabilités des élus » (résolution)
 - 5.13.2 Rencontre dimanche 25 septembre 2022, de 9 h à 15 h avec Hampden et organismes et budget (résolution)
 - 5.13.3 Formation pour DG – 2022-10-13 à Sherbrooke (résolution)

6. Sécurité publique

- 6.1 Remplacement de bornes incendie (rue Osborne) (résolution)
- 6.2 Activité de prévention – Tournée pour la vérification des avertisseurs de fumée (résolution)
- 6.3 Semaine de prévention des incendies 2022 – Sensibilisation (résolution)
- 6.4 Camion autopompe – Essais annuel d’accélération/freinage et pompe (résolution)

7. Voirie

- 7.1 Demande de dérogation pour passage en VTT – Richard Coulombe (résolution)
- 7.2 Travaux de pavage (résolution)
- 7.3 Entériner l’achat d’asphalte froid (2 palettes) (résolution)
- 7.4 Travaux pour diriger l’eau provenant du réseau pluvial et achat de ponceaux, matériaux granulaires, location machineries – Propriété du 112, chemin Victoria Ouest (résolution)
- 7.5 Entretien, déneigement des rues et chemins d’accès – Soumission reçue (résolution)

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

- 8.1 Dossier : TECQ – Travaux infrastructures – Rue de Ditton
 - 8.1.1 Ajustement du prix du carburant, du bitume et du transport en vrac (résolution)
 - 8.1.2 Échéancier (résolution)
- 8.2 Regroupement 5 municipalités : Achat camion et services des collectes
 - 8.2.1 Administration du service – comptabilité distincte :
 - 8.2.1.1 Nom désigné pour le regroupement (résolution)
 - 8.2.1.2 Autorisation pour ouverture de compte bancaire et signatures (résolution)
 - 8.2.1.3 Nomination responsable des dossiers envers les gouvernements (résolution)
 - 8.2.1.4 Demande numéro d’entreprise (résolution)
 - 8.2.1.5 Demande de numéros d’employeur (résolution)
 - 8.2.1.6 Affichage offre d’emploi : conducteur (résolution)
 - 8.2.1.7 Demande appel d’offres : achat bacs 1100 litres (résolution)
 - 8.2.1.8 Offre pour bacs bruns – Hampden (résolution)

- 8.2.2 Paiement de la part de la Ville de Scotstown du camion (résolution)
- 8.2.3 Tableaux des catégories pour le calcul des unités (résolution)
- 8.3 Invitation journée porte ouverte Huot (Sherbrooke)

9. Aménagement, urbanisme et développement

- 9.1.1 Dossier service inspection municipale - Procédures pour nuisances : 1^{re} lettre recommandée ou autre procédure (résolution)

10. Loisir et culture

- 10.1 Représentant du conseil à la Société de Développement Scotstown-Hampden (résolution)
- 10.2 Travaux nivellement terrain pour aménagement de la patinoire (résolution)
- 10.3 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés de 2022-2023 (résolution)
- 10.4

11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia

- 11.1 _____
- 11.2 _____
- 11.3 _____
- 11.4 _____

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

13. Fin de la rencontre (résolution)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est publique.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes présentes. Le quorum est constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour envoyé par courrier électronique il y a quelques jours ;

2022-09-400

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour est accepté avec l'ajout des points suivants :

- 11.1 Assurances municipales – Rapport d'inspection (résolution)
- 11.2 Ouverture et fermeture des entrées de service pour l'aqueduc (résolution)

ADOPTÉE

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 août 2022 et la séance extraordinaire du 30 août 2022 (résolution)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 août 2022 et de la séance extraordinaire du 30 août 2022 par courrier électronique au cours des derniers jours et par la remise d'une version papier;

ATTENDU QUE les procès-verbaux doivent être approuvés par les membres du conseil qui étaient présents lors de ces séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2022-09-401

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 août 2022 et de la séance extraordinaire du 30 août 2022 et acceptent leurs adoptions.

ADOPTÉE

4. Période de questions : sujets divers

Les points suivants sont soulevés :

- . le passage de la niveleuse;
- . du gravier sur la chaussée de la rue Osborne;
- . couper les bordures de pelouse devant les commerces
- . la tonte des pelouses sur les terrains municipaux doit être faite plus souvent pour éviter qu'elle soit trop haute.

5. Administration et finances

5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, fait mention d'un article dans le journal La Tribune (Sherbrooke) au sujet des opinions divergentes entre les municipalités de la MRC du Haut-Saint-François pour le dossier de la piscine à East Angus. Il explique les travaux de pavage qui sont débutés sur la route 257 entre Scotstown et Lingwick et qu'il est prévu des dépassements de coûts pour ce dossier.

5.2 Finance :

5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 9 août 2022 selon le règlement 407-12 (résolution)

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2022-09-402

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 3 160,49 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

<u>Fournisseur</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Construction Léo Barolet Inc.	Abri-bois - Extras : déplacement et ancrage	2 521,40 \$
Réseau Biblio de l'Estrie	Étiquettes	5,18 \$
Association Coop. Agr. La Patrie	Parc : madriers, vis	633,91 \$
	TOTAL :	3 160,49 \$

ADOPTÉE

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022

5.2.2 Liste des comptes et salaires payés depuis la dernière séance ordinaire et les comptes courants à payer (résolution)

Beauchesne Gaétan	Travaux divers du 10-06 au 26-07	536,00 \$
Beauchesne Daniel	Retrocaveuse : travaux abri-bois – eau	1 665,00 \$
Municipalité de Hampden	Aide financière - Projet chapiteau	2 500,00 \$
Guylaine Robert	Frais concierge - Septembre 2022	333,33 \$
Lauzon, Nathalie	Contrat tondage pelouse Hôtel Ville - ¾	675,00 \$
Construction François Bourque	Petit Écossais - Fenêtre, balai de porte, moulure	1 201,49 \$
RONA Matériaux Prévost	Vis, rondelle	66,20 \$
Eurofins EnvironexX	Analyse eaux usées	534,06 \$
Eurofins EnvironexX	Analyse eaux potable	164,41 \$
Gagné, Nicole	Frais déplacement pour achat des fleurs	50,00 \$
Gagné, Nicole	Remboursement : fleurs (Ferme Horti-Plus)	31,69 \$
Gagné, Nicole	Remboursement : fleurs (Jardin Floral)	16,07 \$
Valoris / Régie intermun.	Site enfouissement et redevances	1 268,49 \$
Valoris / Régie intermun.	Site enfouissement et redevances	221,09 \$
Valoris / Régie intermun.	Site enfouissement et redevances	228,30 \$
La Cartoucherie	Lecture photocopieur	924,02 \$
Aquatech	Exploitation réseaux – Août	4 254,84 \$
Infotech	Solde sur facture	0,60 \$
CAUCA	Frais communication système alerte masse	14,38 \$
MRC du Haut-St-François	Frais urbanisme - Règl. Usage et question inspection	1 756,56 \$
Serres Arc-en-Fleurs (Les)	Achat de fleurs	969,15 \$
Cain Lamarre	Frais juridique - Dossier général	150,90 \$
Cain Lamarre	Frais - Regroupement 5 municipalités – Entente	1 684,10 \$
Scies à chaînes Claude Carrier Inc.	Achat génératrice	1 609,60 \$
Communication Plus	Temps antenne - Service inc. - Radio FM	13,80 \$
Construction Léo Barolet	Abri-bois : dalle de béton	16 309,20 \$
Construction Léo Barolet	Abri-bois - Extras : déplacement et ancrage	2 521,40 \$
Réseau Biblio de l'Estrie	Étiquettes	5,18 \$
Ass. Coop. Agr. La Patrie	Voirie, parc, aqueduc : peinture, vis, pinc.	587,30 \$
MRC Haut-St-François	Téléphonie IP, fibre optique, interurbains	586,54 \$
Ass. Coop. Agr. La Patrie	Rembourser fleurs : paillis	68,53 \$
Ass. Coop. Agr. La Patrie	Parc : madriers, vis	633,91 \$
Centre rén. G. Doyon Inc.	Hôtel de Ville : poignée cuisine	111,69 \$
Services San. Denis Fortier	Juillet - Collectes déchets, récupération	4 900,50 \$
Visa Desjardins	Poste : lettre recommandée	12,44 \$
Visa Desjardins	Marché Désilets : produits nettoyage	23,52 \$
Visa Desjardins	Carburant pour tracteur pelouse	188,48 \$
Visa Desjardins	Voirie : carburant pour pick-up	210,06 \$
Visa Desjardins	Fleuriste : condoléances Désilets	129,92 \$
Visa Desjardins	Frais poste : Info-Scotstown	57,07 \$
Visa Desjardins	Frais poste - Avis travaux rue de Ditton	51,72 \$
Hydro Québec	Parc Walter MacKenzie	39,16 \$
Hydro Québec	Hôtel de Ville	320,46 \$
Hydro Québec	Poste chlore	1 461,23 \$
Hydro Québec	Bloc sanitaire	592,48 \$
Hydro Québec	Poste pompage 157 Victoria Ouest	45,42 \$
Hydro Québec	Garage municipal et caserne	222,41 \$
Hydro Québec	Chalet terrain balle / La Relève	81,03 \$
Agence des douanes	Remises employeur - Août 2022	2 203,56 \$
Revenu Québec	Remises employeur - Août 2022	5 706,31 \$
Fonds D'Inform. Territoire	Frais avis mutation	18,30 \$
Bell Canada	Poste de chlore	82,23 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022

Bell Canada	Garage municipal et caserne	94,76 \$
Bell Canada	Station épuration	82,23 \$
Bell Canada	Bureau - 2e ligne	93,67 \$
Hydro Québec	Éclairage public	615,03 \$
Hydro Québec	Parc	29,96 \$
Hydro Québec	Poste pompage - 2 Victoria Est	586,96 \$
Hydro Québec	Poste pompage : 5 rue des Peupliers	31,14 \$
Hydro Québec	Station épuration	961,65 \$
Hydro Québec	Poste pompage : 64 Victoria Est	32,81 \$
Hamel Christian	Cuisine communautaire - Tirage des joints	1 650,00 \$
Désilets, Marc-Olivier	Remboursement repas	18,98 \$
Rémunération - Semaines	du 01-08-2022 au 31-08-2022	19 180,23 \$
	Total	81 416,55 \$

2022-09-403

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les comptes soient approuvés, que le paiement est autorisé et que la directrice générale est autorisée à procéder aux paiements des comptes.

ADOPTÉE

5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)

2022-09-404

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de septembre 2022 à la somme de 19 400,00 \$:

CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-110-00-459	Réception	100,00 \$
Sous-total		250 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	225,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	500,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	400,00 \$
Sous-total		1 475 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes-fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	400,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	400,00 \$
Sous-total		4 250 \$
VOIRIE		

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022**

02-320-00-510	Location machineries	1 000,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-620	Gravier, asphalte, abat-poussière	1 500,00 \$
02-320-00-630	Carburant, huile et graisse	600,00 \$
02-330-00-640	Équipements sécurité pour employés	100,00 \$
Sous-total	3 700 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	325,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Sous-total	7 625 \$	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
02-610-00-490	Frais comité provisoire étude permis	300,00 \$
Sous-total	300,00 \$	
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	500,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	200,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	700,00 \$
Sous-total	1 800 \$	
	TOTAL :	19 400,00 \$

ADOPTÉE

5.2.4 Rapport de la situation financière au 5 septembre 2022 (dépôt)

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 5 septembre 2022 a été transmis aux membres du conseil avec l'ordre du jour de la séance du conseil ainsi que les documents relatifs aux points inscrits sur l'ordre du jour.

5.3 Règlement / projet / avis de motion / adoption

5.3.1 Règlement 504-22 – Second projet – Changement d'usage dans la zone RU-6 (résolution)

VILLE DE SCOTSTOWN

Règlement numéro : 504-22
Règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'usage camping en zone RU-6

CONSIDÉRANT que la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que les articles du règlement de zonage numéro 349-06 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de spécifier pour chaque zone les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés ;

CONSIDÉRANT que sont autorisés différents usages à l'intérieur d'une zone, usages autorisés en fonction de leur niveau de compatibilité avec la vocation de cette zone ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT que l'affluence au parc national du Mont-Mégantic, secteur Franceville, est en augmentation et que la capacité d'accueil de son camping ne répond pas à la demande ;

CONSIDÉRANT que le camping de la rivière étoilée du parc Walter-McKenzie affiche souvent complet ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a été approchée par un promoteur et que le lieu est propice au développement touristique étant donné sa localisation à proximité de la piste cyclable du Marécage des Scots et du parc du Mont-Mégantic ;

CONSIDÉRANT que le projet sera viable et offrira des retombées économiques pour la municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'usage n'est pas actuellement permis dans la zone et que le présent projet de règlement vise à l'autoriser ;

CONSIDÉRANT que l'usage camping s'inscrit dans la classification d'usage R-2 Récréation et loisirs qui inclut une liste d'usage ;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage et la grille de spécification comportent des coquilles qu'il est opportun de corriger ;

CONSIDÉRANT le conseil de la municipalité de Scotstown juge approprié d'adopter le présent règlement afin de modifier son règlement de zonage.

EN CONSÉQUENCE

2022-09-405

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le présent règlement porte le numéro 504-22 et peut être cité sous le titre « Règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'usage camping en zone RU-6 ».

ARTICLE 3 : L'article 4.3 intitulé « Récréation et loisirs (R-2) » est modifié par le remplacement au dernier paragraphe de l'appellation C-5 (*restauration*) par l'appellation C-6 (*restauration*).

ARTICLE 4 : La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage 349-06 est modifiée de manière à :

- 1) Dans la zone RU-6
 - Autoriser l'usage R-2 « Récréation et loisir »
 - Ajouter aux « Constructions ou usages spécifiquement autorisés » la Note 13 se lisant comme suit : *De la classe "Récréation et loisir (R-2)" sont spécifiquement autorisés la natation (plage, piscine), les campings et pique-niques. Les usages commerciaux autorisés dans la classe C-6 (restauration) peuvent être autorisés à titre d'usage complémentaire à un usage récréatif.*
- 2) Remplacer « H-13 : Habitation de touristes » par « H-14 : Habitation de touristes »

ARTICLE 5 : L'article 6.13.1 intitulé « Localisation » de l'article 6.13 intitulé « Terrain de camping » est abrogé.

ARTICLE 6 : La numérotation des articles 6.13.2 et 6.13.3 est remplacée par 6.13.1 « Utilisation » et 6.13.2 « Écran tampon »

ARTICLE 7 : Le présent règlement fait partie intégrante du règlement de zonage numéro 349-06 qu'il modifie.

ARTICLE 8 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Marc-Olivier Désilets, Maire

Monique Polard, Directrice générale

Avis de motion :	5 juillet 2022
Adoption du projet de règlement :	5 juillet 2022
Consultation publique :	8 août 2022
Adoption du second projet de règlement :	9 août 2022
Adoption du règlement :	6 septembre 2022
Entrée en vigueur :	

5.4 Préparation du budget 2023 – Invitation aux organismes à transmettre leur demande (résolution)

Considérant que le conseil municipal doit préparer les prévisions budgétaires pour l'année 2023 au cours des prochaines semaines;

Considérant que le conseil municipal remet depuis plusieurs années des aides financières aux organismes pour contribuer à leurs projets;

2022-09-406

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les organismes locaux qui souhaitent obtenir une aide financière pour l'année 2023 du conseil municipal pour la réalisation de leur projet soient invités à transmettre leur demande écrite au plus tard le 14 octobre 2022.

Leurs demandes devront également inclure un bilan financier, le nom de leurs membres du conseil d'administration et les explications de leurs projets par l'aide financière demandée.

ADOPTÉE

5.5 Municipalité amie des aînés (MADA) et Politique familiale

5.5.1 Formation d'un comité pilotage (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown souhaite obtenir la certification « Municipalité amie des aînés »

2022-09-407

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la formation d'un comité de pilotage ayant comme mandat d'effectuer les étapes exigées par le processus visant à obtenir la certification de Municipalité amie des aînés.

ADOPTÉE

5.5.2 Nomination des représentants municipaux – Modification de la résolution 2022-04-19 (résolution)

Attendu que le conseil municipal souhaite obtenir la reconnaissance Municipalité amie des aînés et autorise les travaux à cet effet par la résolution 2022-04-148;

Attendu qu'un comité de pilotage doit être formé pour reprendre les travaux d'évaluation de l'ancien plan d'action, faire le point sur les ressources qui sont en place à Scotstown et procéder à une ou des consultations auprès des citoyens;

Attendu l'adoption de la résolution 2022-04-19 le 5 avril 2022 dans le but de nommer les représentantes du conseil municipal au comité de pilotage;

Attendu qu'il y a lieu de modifier la résolution 2022-04-19 pour l'ajout d'une personne;

2022-09-408

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal adopte cette résolution pour nommer les personnes du comité de pilotage, soit :

. Madame Elisabeth Boil, conseillère, et représentante du conseil municipal et responsable pour la démarche et suivi de ce dossier;

. Madame Monique Polard, directrice générale, représentante de l'administration municipale;

. Représentants du groupe d'âge aînés :
Madame Mariette Cloutier
Madame Chantal Ouellet
Madame Nancy Coleman
Monsieur Réal Couture

. Représentants du groupe familles avec enfants :
Madame Marjolaine Guillemette
Madame Jacky Mathieu

Que le comité de pilotage se réunira en présentiel ou en virtuel selon la disponibilité des membres.

ADOPTÉE

5.5.3 Consultations de la population (résolution)

Attendu que le conseil municipal désire obtenir la certification « Municipalité amie des aînés » et que la mise à jour de la démarche est actuellement débutée par les travaux du comité de pilotage ;

Attendu que la Ville de Scotstown par l'entremise de son comité de pilotage, doit procéder à des consultations auprès de la population pour définir les axes du Plan d'action ;

2022-09-409

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal approuve la tenue de consultation auprès de la population par une rencontre publique le 15 octobre 2022 de 9 h à 11 h 30 pour expliquer la démarche entreprise et les thèmes retenus pour le plan d'action ainsi qu'un sondage qui sera réalisé en version papier et en ligne.

Les résultats de ces consultations seront déterminants pour établir le Plan d'action qui doit être approuvé par le conseil municipal.

ADOPTÉE

5.5.4 Budget (frais d'impression et distribution, consultation) (résolution)

Attendu que des consultations auprès de la population de Scotstown seront tenues au cours des prochains jours et semaines dans le cadre de la démarche pour obtenir la certification « Municipalité amie des aînés » et la mise à jour de son Plan d'action;

Attendu que des frais seront nécessaires pour l'impression des documents, les frais de poste, la tenue d'une consultation publique et un sondage en ligne;

2022-09-410

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal vote un budget de deux cent cinquante dollars (250 \$) pour les frais nécessaires à la tenue des consultations et que la Municipalité du Canton de Hampden s'engage à fournir le même montant considérant que les deux municipalités sont réunies dans cette démarche.

ADOPTÉE

5.6 Municipalité amie des enfants

5.6.1 Responsables du dossier (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown veut déposer sa candidature pour obtenir la reconnaissance Municipalité amie des enfants;

Considérant que pour signifier son intérêt, le conseil municipal doit confirmer la nomination des deux personnes responsables du dossier : une personne élue et un membre de l'administration municipale;

2022-09-411

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown nomme Mesdames Elisabeth Boil, conseillère municipale et Monique Polard, directrice générale, responsables du dossier Municipalité amie des enfants pour la préparation de la candidature et le suivi.

ADOPTÉE

5.6.2 Formation (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown veut déposer sa candidature pour obtenir la reconnaissance Municipalité amie des enfants;

Considérant que le conseil municipal a nommé les responsables de ce dossier

Considérant que les responsables nommés par le conseil doivent obligatoirement suivre un webinaire de formation;

2022-09-412

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown autorise Mesdames Elisabeth Boil, conseillère municipale et Monique Polard, directrice générale, responsables du dossier Municipalité amie des enfants à suivre le webinaire et toutes formations pour ce dossier.

ADOPTÉE

5.6.3 Dépôt de candidature (résolution)

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la municipalité pour devenir *Municipalité amie des enfants* (MAE) ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-09-413

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'AUTORISER ET D'APPROUVER le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de de la reconnaissance *Municipalité amie des enfants* (MAE) ;

DE CONFIRMER que Madame Elisabeth Boil, conseillère, et Madame Monique Polard, directrice générale, soient les porteuses du dossier *Municipalité amie des enfants* (MAE) ;

QUE Madame Monique Polard, directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin ;

DE CONFIRMER formellement l'engagement de la Ville de Scotstown à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour la reconnaissance MAE ;

QUE la municipalité s'engage à :

1. Mettre en œuvre les trois engagements inscrits au dossier de candidature Municipalité amie des enfants ;
2. Annoncer publiquement l'obtention de la reconnaissance Municipalité amie des enfants lors d'une séance du conseil municipal et de le publiciser dans le journal communautaire, le site web et la page Facebook de la ville;
3. Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant chaque année la Journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre ;

4. Tout au long des trois prochaines années, communiquer votre appartenance au réseau Municipalité amie des enfants et diffuser l'état d'avancement de vos engagements, ainsi que toutes autres actions réalisées en faveur des enfants auprès de la population et notamment auprès des enfants ;

5. Après 18 mois, effectuer un suivi auprès d'Espace MUNI sur l'état d'avancement des engagements en envoyant un rapport de mi-étape.

ADOPTÉE

5.7 Municipalité amie des arbres – Dépôt de la reconnaissance (résolution)

Villes du monde amies des arbres

Considérant que la Ville de Scotstown a adopté un règlement protégeant les arbres d'essences nobles dans le périmètre urbain contre un abattage abusif;

Considérant que depuis de nombreuses années une distribution de plants d'arbres est offerte aux citoyens;

2022-09-414

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal étudie les étapes pour adhérer au programme des Villes du monde amies des arbres (« Tree Cities of the World™ »).

Ce programme est un effort mondial pour reconnaître les villes et les villages déterminés à faire en sorte que les arbres et les forêts en milieu urbain soient bien entretenus, gérés de façon durable et célébrés comme il se doit.

ADOPTÉE

5.8 Employés municipaux

5.8.1 Modification de la période des vacances annuelles de la directrice générale et fermeture du bureau municipal (résolution)

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution 2022-08-369 le 9 août dernier autorisant la directrice générale à poursuivre une partie de ses vacances annuelles entre le 9 et le 25 septembre 2022;

Considérant que Madame Polard a demandé aux membres du conseil une modification dans la période demandée initialement;

2022-09-415

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la modification de la date fixée par la résolution 2022-08-369 et autorise Madame Monique Polard, directrice générale, à poursuivre une partie de ses vacances annuelles entre le 8 septembre et le 25 septembre 2022.

Advenant que l'embauche d'une deuxième personne au sein de l'administration ne puisse être faite avant le 8 septembre prochain, le bureau municipal sera fermé et les citoyens seront avisés par la diffusion d'un avis dans l'Info-Scotstown, sur le site web et la page Facebook de la ville.

ADOPTÉE

5.8.2 Suivi offre emploi commis de bureau – candidatures reçues et embauche (résolution)

Considérant l'affiche d'une offre d'emploi pour pourvoir le poste de commis de bureau au sein de l'administration municipale;

Considérant la réception de candidatures et des entrevues qui ont été passées;

Considérant que la directrice générale sera absente au cours des prochains jours et semaines pour des vacances ce qui retarde la supervision et la formation d'un nouvel employé;

2022-09-416

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le dossier d'embauche est reporté après le retour au travail de la directrice générale.

ADOPTÉE

5.8.3 Employé aux travaux publics – Modification de la rémunération 2022 et contrat de travail (résolution)

Considérant l'adoption de la résolution 2021-12-574 par le conseil municipal au cours de la séance du 7 décembre 2021 concernant le renouvellement le contrat de travail de Monsieur Patrick Lauzon, employé aux travaux publics, qui se termine le 31 décembre 2021;

Considérant les demandes de conditions de travail par Monsieur Lauzon;

2022-09-417

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal modifie le contrat de travail de Monsieur Lauzon rétroactivement au 1^{er} janvier 2022 pour le taux horaire de la rémunération et le montant annuel pour les équipements de sécurité (bottes de travail).

Le contrat de travail sera signé par Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, ainsi que Monsieur Lauzon.

ADOPTÉE

5.9 Cain Lamarre – Services de consultation juridique – Année 2023 (résolution)

2022-09-418

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

5.10 Infotech – Achat de banque d'heures (résolution)

ATTENDU QUE l'administration municipale utilise les modules de comptabilité de la firme Infotech;

ATTENDU QUE la banque d'heures pouvant servir pour de l'aide technique lors de la taxation et autres services est épuisée;

ATTENDU QU'une banque d'heures nous fait profiter d'un tarif avantageux.

2022-09-419

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown entérine l'achat d'une banque d'heures de vingt-six (26) heures auprès de la compagnie Infotech visant l'utilisation des logiciels SYGEM du 30 août 2022.

Cette banque d'heures de durée illimitée; c'est-à-dire, aucune date d'échéance pour l'épuisement des 26 heures au montant de 1 960 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

5.11 Bourse pour finissants – Élève d'Alexander Galt (résolution)

Considérant que depuis plusieurs années, la Ville de Scotstown encourage les élèves à persévérer leurs études pour obtenir leur diplôme d'études en leur remettant une bourse;

Considérant qu'il n'y a aucun finissant de l'année scolaire 2021-2022 de la Polyvalente Louis-Laurant;

Considérant que la bourse vise également les finissants de l'école Alexander Galt;

2022-09-420

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que des informations soient prises auprès de l'institution scolaire Alexander Galt pour obtenir la liste des élèves finissant de 2021-2022 et qu'une invitation leur sera envoyée pour la remise de la bourse.

ADOPTÉE

5.12 Cuisine (Hôtel de Ville) – Début des travaux

5.12.1 Services pour tirage de joints et peinture (résolution)

Considérant les travaux de rénovation de la cuisine de l'Hôtel de Ville et que des travaux pour les tirages de joints doivent être effectués;

2022-09-421

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal retienne les services de Monsieur Christian Hamel pour les travaux de tirage de joints pour la cuisine au montant de 1 650\$.

ADOPTÉE

5.12.2 Services pour travaux de peinture (résolution)

Considérant les travaux de rénovation de la cuisine de l'Hôtel de Ville et que des travaux pour les tirages de joints doivent être effectués;

2022-09-422

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal autorise de retenir les services d'une personne pour les travaux de peinture de la cuisine de l'Hôtel de Ville.

La ville fournira la peinture nécessaire pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE

5.12.3 Achat revêtement plancher, comptoir, chauffe-eau, peinture, etc. (résolution)

Considérant les travaux de rénovation de la cuisine de l'Hôtel de Ville et que des travaux pour les tirages de joints doivent être effectués;

2022-09-423

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal autorise l'achat de matériaux divers tels que : le revêtement pour le plancher de la cuisine, un chauffe-eau pour remplacer celui qui est en place depuis de nombreuses années, la peinture, les poignées pour les armoires, la peinture pour les murs et les armoires, le remplacement des comptoirs, l'évier, les hottes, les robinets ainsi que des travaux d'électricité et de plomberie, etc. pour terminer les travaux.

ADOPTÉE

5.13 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires : Liste en annexe (résolution)

Considérant que la liste des rencontres, formations, webinaires et autres devant avoir lieu au cours du mois de juillet a été remise aux membres du conseil;

2022-09-424

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que les membres du conseil ainsi que la directrice générale participent aux rencontres, formations, webinaires et autres qui ont un lien avec les dossiers en cours, leurs comités ou toutes nouvelles lois, obligations et directives par des instances gouvernementales et/ou organismes régionaux.

ADOPTÉE

5.13.1 Formation « Les rôles et responsabilités des élus » (résolution)

Attendu que les élus municipaux souhaitent suivre la formation « Les rôles et responsabilités des élus » dispensée par la Fédération québécoise des municipalités en version privée;

2022-09-425

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QU'à la suite des informations prises auprès de la Fédération pour l'organisation de la formation au cours des prochains mois est offerte au coût de 2 500\$ pour un groupe de 2 à 15 personnes (plus 200\$ par personne supplémentaire) pour une formation d'une journée (6 heures);

Que le conseil municipal offre à la Municipalité du Canton de Hampden et de la Municipalité du Canton de Lingwick de se joindre aux élus de Scotstown pour participer à la formation;

Que le conseil municipal réserve la date du samedi 19 novembre 2022 pour la tenue à Scotstown de la formation « Les rôles et responsabilités des élus » dispensée par Me Stéphane Reynolds, de la firme Cain Lamarre de Sherbrooke et conseiller juridique de la Ville de Scotstown;

Que le conseil municipal autorise l'inscription des membres du conseil municipal intéressés ainsi que la directrice générale.

ADOPTÉE

5.13.2 Rencontre dimanche 25 septembre 2022, de 9 h à 15 h avec Hampden et organismes et budget (résolution)

Considérant que le conseil municipal avait accepté il y a plusieurs semaines de participer à une rencontre avec le conseil municipal de Hampden et des organismes municipaux;

2022-09-426

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la rencontre ait lieu le dimanche 25 septembre et qu'il est demandé de revoir la planification de la rencontre pour qu'elle puisse avoir lieu seulement en avant-midi.

ADOPTÉE

5.13.3 Formation pour DG – 2022-10-13 à Sherbrooke (résolution)

2022-09-427

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la directrice générale soit autorisée à participer à une formation le 13 octobre prochain de 16 h à 19 h à Sherbrooke dispensée par Me Marie-Claude Veilleux, Avocate, Cain Lamarre, à la suite de l'adoption de plusieurs projets de loi se rapportant au vaste et complexe cadre législatif qui régit les activités municipales. Entre autres, le projet de loi 49 modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le projet de loi 64 modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives.

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 Remplacement de bornes incendie (rue Osborne) (résolution)

Considérant que certaines bornes doivent être vérifiées pour le bon fonctionnement;

2022-09-428

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise les travaux nécessaires pour la vérification du bon fonctionnement de certaines bornes sur la rue Osborne et que si le remplacement doit être fait, les travaux d'excavation sont autorisés.

La location de machinerie pour l'excavation est autorisée.

ADOPTÉE

6.2 Activité de prévention – Tournée pour la vérification des avertisseurs de fumée (résolution)

ATTENDU qu'il est inscrit au schéma de couverture de risques que les municipalités doivent sensibiliser la population à la prévention des incendies;

ATTENDU qu'au cours des années précédant la Pandémie de la COVID-19, le Service incendie de Scotstown effectuait la visite des résidences dans une proportion approximative de 25 % du territoire de la ville, et ce selon la résolution 2015-09-253, adoptée le 1er septembre 2015;

ATTENDU qu'en raison de la Pandémie de la COVID-19, les visites des résidences n'ont pas eu lieu;

ATTENDU que le conseil municipal estime qu'il est important d'instaurer un programme de sensibilisation à la prévention des incendies;

2022-09-429

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une vérification sera faite auprès du Service incendie de Scotstown pour la continuité des visites des résidences pour continuer la prévention et dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies.

Les pompiers devront être en équipe de 2.

ADOPTÉE

6.3 Semaine de prévention des incendies 2022 – Sensibilisation (résolution)

2022-09-430

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal diffuse des informations dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies qui se tiendra du 9 au 15 octobre 2022 pour sensibiliser les gens de l'importance de maintenir des avertisseurs de fumée en bonne condition et des conseils de prévention, etc.

ADOPTÉE

6.4 Camion autopompe – Essais annuels d'accélération/freinage et pompe (résolution)

2022-09-431

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil autorise les essais annuels de freinage et d'accélération ainsi que la vérification de la pompe sur le camion incendie Freightliner en conformité avec la recommandation du ministère de la Sécurité publique pour les véhicules incendie par le Garage JB Laroche (Lennoxville).

Monsieur René Charron, directeur incendie, est responsable de ce dossier et de se rendre avec le camion au garage.

Lors de ces inspections, les municipalités désignées par les ententes d'entraide automatique seront avisées.

ADOPTÉE

À CET INSTANT, MADAME CATHY ROY, CONSEILLÈRE, QUITTE SON SIÈGE. IL EST 20 H 15.

7. Voirie

7.1 Demande de dérogation pour passage en VTT – Richard Coulombe (résolution)

ATTENDU que Monsieur Richard Coulombe réside sur la rue Gordon et est propriétaire de deux (2) immeubles sur la rue Gordon, soit sa résidence et un vaste terrain en amont;

ATTENDU que les deux (2) propriétés de Monsieur Coulombe sont séparées par une minime distance et qu'il n'y a aucune intersection à traverser;

ATTENDU que Monsieur Coulombe demande au conseil municipal une dérogation pour l'autoriser à se déplacer entre ses deux propriétés en véhicule hors route;

2022-09-432

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal émet une dérogation permettant la circulation en VTT entre votre résidence située au 65, rue Gordon et ses autres propriétés, étant les lots 4773938 et 5556422 du cadastre du Québec;

La résolution officielle adoptée pour ladite dérogation sera transmise au cours des prochains jours.

Cette dérogation est en vigueur aussi longtemps que les lois et normes des instances gouvernementales le permettent.

ADOPTÉE

7.2 Travaux de pavage (résolution)

Attendu que le conseil municipal souhaite effectuer des travaux d'amélioration pour l'état de la chaussée de certaines rues;

Attendu qu'une estimation pour des travaux de resurfaçage a été demandée;

2022-09-433

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown octroie un contrat à l'entreprise Pavage des Cantons pour des travaux de resurfaçage au montant approximatif de 20 000 \$ plus taxes

ADOPTÉE

À CET INSTANT, MADAME CATHY ROY, CONSEILLÈRE, REPREND SON SIÈGE. IL EST 20 H 18.

2022-09-434

7.3 Entériner l'achat d'asphalte froid (2 palettes) (résolution)

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine l'achat de 126 sacs de 30 kg d'asphalte froid auprès du magasin Coop La Patrie (La Patrie) livré au garage municipal pour continuer les réparations sur diverses rues.

ADOPTÉE

7.4 Travaux pour diriger l'eau provenant du réseau pluvial et achat de ponceaux, matériaux granulaires, location machineries – Propriété du 112, chemin Victoria Ouest (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown doit vérifier des travaux d'érosion causés par le déversement d'eau provenant des ponceaux installés sur le terrain du 112 chemin Victoria Ouest;

2022-09-435

SUR LA PROPOSITION unanimement des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le dossier soit reporté à une date ultérieure afin qu'une vérification par les ingénieurs soit effectuée pour fournir au conseil municipal la procédure pour régler ce dossier.

ADOPTÉE

7.5 Entretien, déneigement des rues et chemins d'accès – Soumission reçue (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown doit faire entretenir ses routes en période hivernale;

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022**

Considérant l'adoption de la résolution 2022-07-328 concernant une demande de soumissions par invitation écrite pour l'entretien, le sablage des routes et la fourniture des abrasifs nécessaires pour une période d'un (1) an soit la saison 2022-2023, de deux (2) ans soit les saisons 2022-2023 et 2023-2024, et de trois (3) ans soient les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, pour une longueur approximative de 5,3 kilomètres;

Considérant que la demande d'appel d'offres a été transmise à :

- . Monsieur Rémi Cloutier (Hampden);
- . Transport Guillette (Hampden);
- . Municipalité du Canton de Hampden;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue, soit celle de Monsieur Rémi Cloutier, soit :

	Prix pour 1 an	Prix pour 2 ans	Prix pour 3 ans
	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Prix du kilomètre	4 905,66 \$	5000 \$	-----
Prix pour le circuit au complet : 5,3 km	26000 \$	26500 \$	-----
TPS	1 300 \$	1 325 \$	-----
TVQ	2 535 \$	2 583,75 \$	-----
TOTAL	29 835 \$	30 408,75 \$	-----

2022-09-436

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown accepte la soumission de Monsieur Rémi Cloutier pour l'entretien, le sablage des routes et la fourniture des abrasifs nécessaires pour les saisons hivernales 2022-2023 et 2023-2024, pour une longueur approximative de 5,3 kilomètres, soit :

- Rue Scott : 0,1 km
- Rue Gordon : 0,3 km
- Rue Hope : 0,4 km
- Rue Argyle : 0,4 km
- Rue Osborne : 0,6 km
- Rue Union : 0,1 km
- Rue du Parc : 0,4 km
- Rue Coleman : 0,7 km
- Rue Jean-Baptiste Godin : 0,2 km
- Rue du Barrage (parc Walter Mackenzie) : 0,4 km
- Rue des Peupliers : 0,1 km
- chemin d'accès à la station d'épuration : 1,5 km
- entrée du poste de chlore : 0,1 km

- Ajout aux devis et contrat : Demande ponctuelle payée à un taux horaire :

** Chemin d'accès au réservoir d'eau potable (à l'occasion sur demande ou urgence) : 0,8 km

Selon les conditions stipulées au devis de soumission et contrat;

Que ce contrat s'élève aux montants suivants :

Saison 2022-2023 : 29 835 \$ incluant les taxes

Saison 2023-2024 : 30 408,75 \$ incluant les taxes

et payé selon les termes de la demande de soumission.

Sur demande du conseil ou de son représentant, le soumissionnaire s'engage à procéder à l'ouverture du chemin d'accès au réservoir d'eau potable de façon ponctuelle et en raison d'une urgence reliée à ce service. Ce travail supplémentaire exigé pour une urgence ou travail urgent aux réservoirs d'eau potable ou pour le service d'aqueducs aux contribuables sera payé à un taux horaire selon une entente entre les deux parties.

Un contrat établissant les conditions de ce service préparé par la Ville de Scotstown devra être signé entre les parties.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire et Madame Monique Polard, directrice générale, sont autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Scotstown cette entente.

ADOPTÉE

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

8.1 Dossier : TECQ – Travaux infrastructures – Rue de Ditton

8.1.1 Ajustement du prix du carburant, du bitume et du transport en vrac (résolution)

Considérant l'adoption de la résolution 2022-07-353 adoptée le 11 juillet 2022, sous réserve des fonds disponibles et conditionnellement à la rédaction d'une directive de changement modifiant la portée et la réalisation des travaux sur la rue de Ditton seulement, le contrat est adjugé au plus bas soumissionnaire, soit à T.G.C. Inc. pour un montant de 4 310 000,00 \$ (incluant les taxes);

Considérant que des frais d'ajustement du prix du carburant, du bitume et du transport en vrac sont à prévoir en raison de la situation économique;

2022-09-437

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Qu'un suivi sera effectué avec les ingénieurs de la Ville de Scotstown, la firme EXP, à certaines échéances des frais d'ajustement du prix du carburant, du bitume et du transport en vrac tout au long des travaux pour éviter des dépassements surévalués.

ADOPTÉE

8.1.2 Échéancier (résolution)

2022-09-438

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la vérification de l'échéancier des travaux prévus sur la rue de Ditton dans le cadre du Programme TECQ et devant être réalisé par la compagnie TGC ainsi que le contrat avec la compagnie Englobe soit effectuée avec les ingénieurs.

ADOPTÉE

8.2 Regroupement 5 municipalités : Achat camion et services des collectes

8.2.1 Administration du service – comptabilité distincte

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités du Canton de Hampden, du Canton de Lingwick, Chartierville, La Patrie, et la Ville de Scotstown ont créé une entente intermunicipale pour la mise en place d'un service de collecte et le transport des matières résiduelles, matières récupérables et/ou organiques ainsi que l'achat d'un camion;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown est gestionnaire de l'entente intermunicipale;

2022-09-439

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal soit d'accord que le service intermunicipal pour les collectes peut avoir une comptabilité distincte au cours d'une année et vérifié par les vérificateurs externes de la ville avec ceux de la ville en fin d'année.

ADOPTÉE

8.2.1.1 Nom désigné pour le regroupement (résolution)

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités du Canton de Hampden, du Canton de Lingwick, Chartierville, La Patrie, et la Ville de Scotstown ont créé une entente intermunicipale pour la mise en place d'un service de collecte et le transport des matières résiduelles, matières récupérables et/ou organiques ainsi que l'achat d'un camion;

2022-09-440

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil de la Ville de Scotstown acceptent le nom de « Service Intermunicipal LSHLC » qui utilise la première lettre du nom de chacune des municipalités parties à l'entente, soit : Lingwick-Scotstown-Hampden-La Patrie-Chartierville.

ADOPTÉE

8.2.1.2 Autorisation pour ouverture de compte bancaire et signatures (résolution)

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités du Canton de Hampden, du Canton de Lingwick, Chartierville, La Patrie, et la Ville de Scotstown ont créé une entente intermunicipale pour la mise en place d'un service de collecte et le transport des matières résiduelles, matières récupérables et/ou organiques ainsi que l'achat d'un camion;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown est gestionnaire de l'entente intermunicipale;

2022-09-441

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown autorise l'ouverture d'un compte bancaire spécifique pour le Service intermunicipal LSHLC;

Que Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, et Madame Monique Polard, directrice générale, soient autorisés à signer tous les documents pour l'ouverture du compte bancaire ainsi que les chèques pour le paiement de factures. Que le maire suppléant soit autorisé à signer les chèques à la place de Monsieur Désilets, maire, si celui-ci n'est pas disponible.

Que Madame Monique Polard, directrice générale, est mandatée pour la gestion de ce compte et est autorisée à procéder aux dépôts et paiements de factures par chèques et AccèsD.

ADOPTÉE

8.2.1.3 Nomination responsable des dossiers envers les gouvernements (résolution)

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités du Canton de Hampden, du Canton de Lingwick, Chartierville, La Patrie, et la Ville de Scotstown ont créé une entente intermunicipale pour la mise en place d'un service de collecte et le transport des matières résiduelles, matières récupérables et/ou organiques ainsi que l'achat d'un camion;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown est gestionnaire de l'entente intermunicipale;

2022-09-442

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Madame Monique Polard, directrice générale, soit nommée responsable et autorisée au nom de la Ville de Scotstown et du Service intermunicipal LSHLC à représenter la Ville de Scotstown et du Service intermunicipal LSHLC pour contacter, obtenir et signer tous les documents auprès des gouvernements fédéraux et provinciaux nécessaires.

ADOPTÉE

8.2.1.4 Demande numéro d'entreprise (résolution)

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités du Canton de Hampden, du Canton de Lingwick, Chartierville, La Patrie, et la Ville de Scotstown ont créé une entente intermunicipale pour la mise en place d'un service de collecte et le transport des matières résiduelles, matières récupérables et/ou organiques ainsi que l'achat d'un camion;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown est gestionnaire de l'entente intermunicipale;

2022-09-443

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une demande pour l'obtention d'un numéro d'entreprise distinct pour le Service intermunicipal LSHLC auprès des gouvernements fédéraux et provinciaux soit faite.

Que Madame Monique Polard, directrice générale, soit nommée et autorisée au nom de la Ville de Scotstown et du Service intermunicipal LSHLC à représenter la Ville de Scotstown et du Service intermunicipal LSHLC pour contacter et obtenir ou signer tous les documents auprès des gouvernements fédéraux et provinciaux nécessaires.

ADOPTÉE

8.2.1.5 Demande de numéros d'employeur (résolution)

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités du Canton de Hampden, du Canton de Lingwick, Chartierville, La Patrie, et la Ville de Scotstown ont créé une entente intermunicipale pour la mise en place d'un service de collecte et le transport des matières résiduelles, matières récupérables et/ou organiques ainsi que l'achat d'un camion;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown est gestionnaire de l'entente intermunicipale;

2022-09-444

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une demande pour l'obtention de numéros d'employeur distincts pour le Service intermunicipal LSHLC auprès de l'agence du revenu du Canada et de Revenu Québec.

Que Madame Monique Polard, directrice générale, soit nommée et autorisée au nom de la Ville de Scotstown et du Service intermunicipal LSHLC à représenter la Ville de Scotstown et du Service intermunicipal LSHLC pour contacter et obtenir ou signer tous les documents auprès des gouvernements fédéraux et provinciaux nécessaires.

ADOPTÉE

8.2.1.6 Affichage offre d'emploi : conducteur (résolution)

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités du Canton de Hampden, du Canton de Lingwick, Chartierville, La Patrie, et la Ville de Scotstown ont créé une entente intermunicipale pour la mise en place d'un service de collecte et le transport des matières résiduelles, matières récupérables et/ou organiques ainsi que l'achat d'un camion;

CONSIDÉRANT QU'un camion est acquis pour la collecte et le transport sur le territoire des cinq municipalités ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-09-445

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown gestionnaire de l'entente intermunicipale pour le service des collectes diffuse une offre d'emploi pour l'embauche d'un conducteur pour le service des collectes.

Un comité de sélection sera formé de représentants des municipalités parties à l'entente.

ADOPTÉE

8.2.1.7 Demande appel d'offres : achat bacs 1100 litres (résolution)

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités du Canton de Hampden, du Canton de Lingwick, Chartierville, La Patrie, et la Ville de Scotstown ont créé une entente intermunicipale pour la mise en place d'un service de collecte et le transport des matières résiduelles, matières récupérables et/ou organiques ainsi que l'achat d'un camion;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown est gestionnaire de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE certains commerces et industries ont une quantité élevée de matières résiduelles et recyclables nécessitant des bacs de grand format et une collecte hebdomadaire;

2022-09-446

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil de la Ville de Scotstown procède à une demande d'appel d'offres pour l'achat de bacs d'une capacité de 1100 litres après réception du nombre final que les municipalités parties à l'entente auront fournis.

La Ville de Scotstown ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Les soumissions devront être valables pour une période de 90 jours à partir de la date d'ouverture.

ADOPTÉE

8.2.1.8 Offre pour bacs bruns – Hampden (résolution)

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités du Canton de Hampden, du Canton de Lingwick, Chartierville, La Patrie, et la Ville de Scotstown ont créé une entente intermunicipale pour la mise en place d'un service de collecte et le transport des matières résiduelles, matières récupérables et/ou organiques ainsi que l'achat d'un camion;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown est gestionnaire de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hampden et certaines municipalités ont l'intention d'implanter le service de collecte des matières organiques et qu'il est essentiel d'avoir des bacs bruns;

2022-09-447

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil de la Ville de Scotstown procède à une demande d'appel d'offres ou de gré à gré pour l'achat d'un nombre de bacs bruns après réception finale du nombre de bacs que les municipalités parties à l'entente auront fournie.

La Ville de Scotstown ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Les soumissions devront être valables pour une période de 90 jours à partir de la date d'ouverture.

ADOPTÉE

8.2.2 Paiement de la part de la Ville de Scotstown du camion (résolution)

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie, Lingwick et la Ville de Scotstown ont créé une entente intermunicipale relative à l'achat d'un camion de déchet ainsi qu'à la mise en place d'un service de collecte et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques;

CONSIDÉRANT l'achat d'un camion neuf à chargement latéral à la suite d'un appel d'offres auprès de l'entreprise Tardif Diesel de marque Western Star 47 X, 2023, 10 roues avec une benne à chargement latéral de 33 verges au montant forfaitaire pour le camion, les équipements et leur installation conformément à l'appel d'offres et aux spécifications du devis descriptif, au montant total de 469 098 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'approbation par le gouvernement d'une aide financière pour la mise en place de l'entente intermunicipale au montant de 249 773 \$ applicable également pour l'achat d'un camion neuf à chargement latéral;

CONSIDÉRANT que l'aide financière est appliquée sur le prix d'achat du camion et que le solde devant être payé représente une somme de 178 576 \$, soit un montant égal de 35 715,20 \$ pour chacune des municipalités parties à l'entente;

CONSIDÉRANT que les cinq municipalités ont créé cette entente intermunicipale dans le but de diminuer les coûts des collectes et d'offrir un service aux citoyens au meilleur coût possible;

EN CONSÉQUENCE

2022-09-448

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les municipalités parties à l'entente rejettent l'option de payer des intérêts sur le solde de 178 576 \$ par un financement de règlement d'emprunt ou de crédit-bail;

QUE le conseil municipal de la Ville de Scotstown accepte de payer comptant sa part du camion neuf à chargement latéral au montant de 35 715,20 \$ à la réception du camion;

QUE le montant sera payé à la Ville de Scotstown, municipalité gestionnaire de l'entente intermunicipale et responsable d'effectuer le paiement total du camion à la réception de la facture.

ADOPTÉE

8.2.3 Tableaux des catégories pour le calcul des unités (résolution)

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités du Canton de Hampden, du Canton de Lingwick, Chartierville, La Patrie, et la Ville de Scotstown ont créé une entente intermunicipale pour la mise en place d'un service de collecte et le transport des matières résiduelles, matières récupérables et/ou organiques ainsi que l'achat d'un camion;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités veulent uniformiser les coûts facturés aux propriétaires par le nombre d'unités selon les catégories des tableaux établis il y a plusieurs années;

2022-09-449

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown uniformise le nombre d'unités et les tarifs des services de collectes des matières résiduelles, recyclables et matières organiques avec les municipalités parties à l'entente du Service intermunicipal LSHLC.

Le nombre unité pour les différentes catégories et les tarifs seront adoptés par le règlement de taxation et les informations seront diffusées aux citoyens après adoption dans les prochaines semaines.

ADOPTÉE

8.3 Invitation journée porte ouverte Huot (Sherbrooke)

2022-09-450

SUR LA PROPOSITION unanime par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Qu'à la suite de la réception d'une invitation par la compagnie Réal Huot Inc. à sa journée porte ouverte à sa succursale de Sherbrooke le vendredi 30 septembre 2022, de 8h à 14h, les membres du conseil autorisent la participation de Monsieur Patrick Lauzon, employé aux travaux publics et Monsieur Martin Valcourt, conseiller, à cette activité.

ADOPTÉE

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1.1 Dossier service inspection municipale - Procédures pour nuisances : 1^{re} lettre recommandée ou autre procédure (résolution)

Considérant que l'entreprise Urbatek est la nouvelle compagnie responsable de l'émission des permis et l'application des règlements d'urbanisme et autres tels que le règlement général (nuisances), etc.

Considérant que les étapes visant les avis et mises en demeure qui seront émis aux citoyens sont modifiées pour procéder plus rapidement au respect des règlements;

2022-09-451

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les étapes visant à l'envoi d'avis aux citoyens sont adoptées ainsi :

. 1^{er} avis : par courrier recommandé avec un délai selon les conditions stipulées aux règlements ou la gravité du délit;

. Une fois le délai inscrit dans le 1^{er} avis expiré, un constat d'infraction sera émis.

Des informations seront diffusées dans l'Info-Scotstown et le journal L'Événement à certaines fréquences.

ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Représentant du conseil à la Société de Développement Scotstown-Hampden (résolution)

Considérant que Monsieur Maxime Désilets, conseiller, a remis sa démission à titre de représentant du conseil municipal sur le comité de la Société de développement Scotstown-Hampden;

2022-09-452

SUR LA PROPOSITION unanime par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier soit reporté à une prochaine séance du conseil municipal.

ADOPTÉE

10.2 Travaux nivellement terrain pour aménagement de la patinoire (résolution)

2022-09-453

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal retienne les services d'une pelle mécanique par la compagnie Transport Guillette pour l'aménagement du terrain pour la patinoire sur l'ancien terrain de baseball.

Il est également autorisé l'achat de matériaux granulaires pour la finition et le nivellement au niveau du terrain.

ADOPTÉE

10.3 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés de 2022-2023 (résolution)

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Scotstown désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés / Projets communautaires dans le but d'améliorer le bien-être et la qualité de vie des aînés;

Attendu que le projet visé consiste à l'amélioration des locaux utilisés par les citoyens de notre ville dont majoritairement les personnes aînées, soit l'achat et

l'aménagement de mobilier urbain pour les parcs municipaux et divers endroit favorisant la participation des aînés de la Ville de Scotstown aux activités extérieures;

Attendu que tout projet de développement, d'amélioration de la qualité de vie des citoyens est important afin de permettre à nos citoyens un sentiment d'appartenance tout en permettant directement l'implication des personnes aînées dans leur communauté;

Attendu que le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés vise à soutenir des projets qui aident à améliorer le bien-être et la qualité de vie des aînés canadiens et qui favorisent leur inclusion sociale et leur participation dans tous les aspects de la société;

2022-09-454

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown en partenariat avec le Club FADOQ de Scotstown et divers organismes communautaires de Scotstown dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, permettant implication des personnes aînées favorisant une influence positive sur la vie des aînés et dans notre collectivité;

Que la Ville de Scotstown souhaite la réalisation d'un tel projet permettant la consolidation de l'autonomie des aînés et un encouragement à participer aux activités et événements au sein de la collectivité dans le but de rehausser le bien-être social des aînés et le dynamisme communautaire;

Que le projet soit soumis selon la description et le plan budgétaire et que la Ville de Scotstown s'engage à contribuer financièrement jusqu'à concurrence de deux mille cinq dollars (2 500 \$) à ce projet;

Que la Ville de Scotstown demande une participation à la Municipalité du Canton de Hampden au montant de deux mille cinq dollars pour collaborer à ce projet.

Que Madame Monique Polard, directrice générale est nommée responsable pour la demande de ce projet et qu'elle est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce projet au nom de la ville de Scotstown.

ADOPTÉE

11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia

11.1 Assurances municipales – Rapport d'inspection (résolution)

Considérant qu'une inspection a eu lieu par la compagnie d'assurance de la ville dans tous les bâtiments municipaux et leur environnement;

Considérant la réception du rapport comportant des recommandations;

2022-09-455

SUR LA PROPOSITION unanime par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Qu'un suivi soit fait pour apporter les correctifs indiqués au rapport dans les plus brefs délais.

Les services d'un électricien professionnel sont autorisés pour les travaux d'électricités indiqués.

ADOPTÉE

11.2 Ouverture et fermeture des entrées de service pour l'aqueduc (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown possède son réseau d'aqueduc;

Considérant que l'entreprise Aquatech est responsable de l'exploitation des réseaux municipaux et possède la certification obligatoire reconnue par le gouvernement pour faire l'ouverture ou la fermeture des vannes de rues;

Considérant que les propriétaires d'immeubles demandent à la ville de faire l'ouverture ou la fermeture de leurs entrées de service privées pour effectuer des travaux de plomberie ou pour autres raisons;

Considérant qu'il est interdit que les propriétaires fassent eux-mêmes l'ouverture ou la fermeture de leur entrée de service;

Considérant que l'employé aux travaux publics peut effectuer dans le cadre de ses fonctions, l'ouverture ou la fermeture d'entrées de service privées sans obligation d'une certification;

2022-09-456

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise Monsieur Patrick Lauzon, employé aux travaux publics à procéder à l'ouverture ou la fermeture d'entrée privée pour les résidences et/ou commerces selon les demandes faites au bureau municipal ou lors de demandes urgentes reçues en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal.

ADOPTÉE

11.3 Aucun sujet

11.4 Aucun sujet

11.5 Aucun sujet

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

13. Levée de la séance (résolution)

2022-09-457

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 21 h 04.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Marc-Olivier Désilets, maire

Monique Polard, directrice générale